



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20/01/2025

Référence
2025DEL01

Objet
Décisions prises dans le cadre des délégations au maire

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	9	10

Date de la convocation
14/01/2025

Date d'affichage
14/01/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du MANS et publication du 30/01/2025

L'an 2025, le 20 Janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, HOUEMOND Lolita, LUDWIG Marie, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, RICOT Thierry

Excusée ayant donné procuration : Mme GAUTIER Laurence à M. BODIN Christophe

Excusés : Mmes : BLOT Catherine, PAPONNEAU Laure, MM : LARUE Olivier, SEMENSATIS Eric

Absent : M. GRUDE Pierre-Alexandre

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Décisions prises dans le cadre des délégations au maire

NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
DIA	-	AB129 8 allée des Erables	-
Devis	DESMARES	2 allée Hermitage Audit énergétique	1 180 €
Devis	ETOILES	Réseau chaleur Tranche 2 Maîtrise d'œuvre	11 688 €
Devis	PRO IMPEC	Stade municipal Remise en état exceptionnelle vestiaires	492 €
Devis	ADEQUAT	WIFI4EU	349 €
Devis	SOLIHA	15 rue Nationale Etude faisabilité	1 900 €
Devis	PAYSAGE CONCEPT	passage du Puits Etude faisabilité	3 120 €
Devis	WALLE	Cimetière 3 cases à urnes	2 250 €

Le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le conseil municipal prend acte.

Pour copie conforme,
En mairie, le 30/01/2025

Le maire
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance
M. FORGEARD Cédric



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20/01/2025

Référence
2025DEL02

Objet
Recensement des chemins ruraux de la commune

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	9	10

Date de la convocation
14/01/2025

Date d'affichage
14/01/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du MANS et publication du 30/01/2025

L'an 2025, le 20 Janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosmières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, HOUEMOND Lolita, LUDWIG Marie, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, RICOT Thierry

Excusée ayant donné procuration : Mme GAUTIER Laurence à M. BODIN Christophe

Excusés : Mmes : BLOT Catherine, PAPONNEAU Laure, MM : LARUE Olivier, SEMENSATIS Eric

Absent : M. GRUDE Pierre-Alexandre

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Recensement des chemins ruraux de la commune

Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.2 à L2213.4 ;

Vu le code rural, et notamment les articles L161-2 à L161-6 ;

Le maire rappelle :

- qu'il est important de recenser les chemins ruraux pour en assurer une gestion efficace, prévenir de potentiels conflits d'usage, et garantir la préservation des biens appartenant à la commune ;
- que ce recensement des chemins est dispensé d'enquête publique puisqu'il n'implique pas de modification du statut juridique et/ou de l'affectation des chemins. De plus, celui-ci n'aura pas d'impact sur les droits des citoyens ;
- que le conseil municipal a décidé en cette année 2025, de mettre à jour l'inventaire des chemins ruraux suite à la mise à jour du tableau de classement des voies communales réalisée en décembre 2024.

En effet, de par leurs caractéristiques, leur niveau d'entretien et leur utilisation, certains chemins ruraux sont devenus par la délibération 2024DEL93 des voies communales.

Le maire présente la mise à jour du tableau des chemins ruraux réalisée en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays Fléchois, suite au travail réalisé en décembre 2024 sur la mise à jour du tableau de classement des voies communales. Cette mise à jour des chemins a été réalisée via des outils numériques et permet ainsi de porter le linéaire de chemin à 14 973 mètres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'approuver le recensement des chemins ruraux conformément au document en annexe et d'autoriser le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour copie conforme,
En mairie, le 30/01/2025
Le maire
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance
M. FORGEARD Cédric

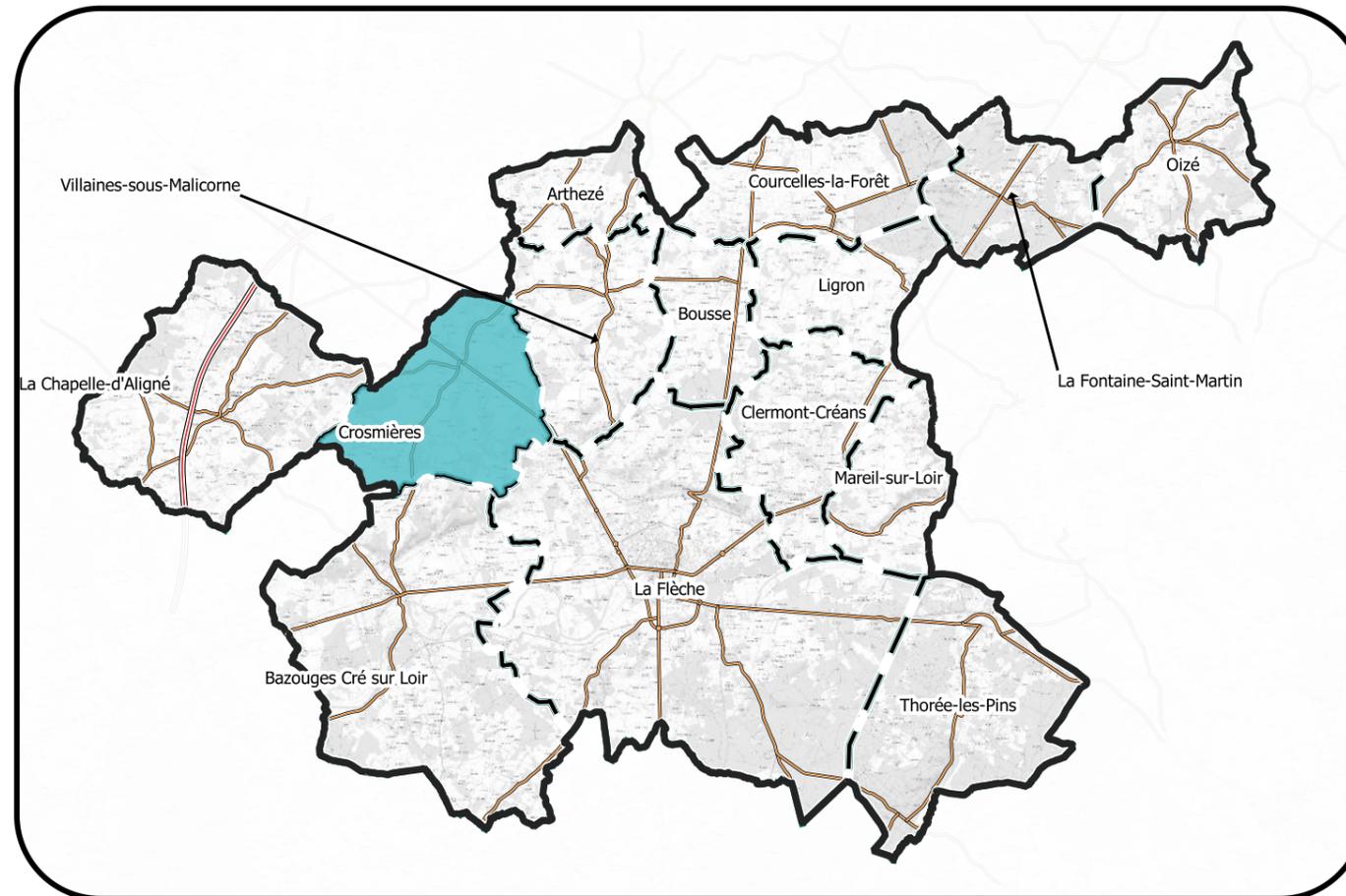
Annexe

Recensement des chemins ruraux :

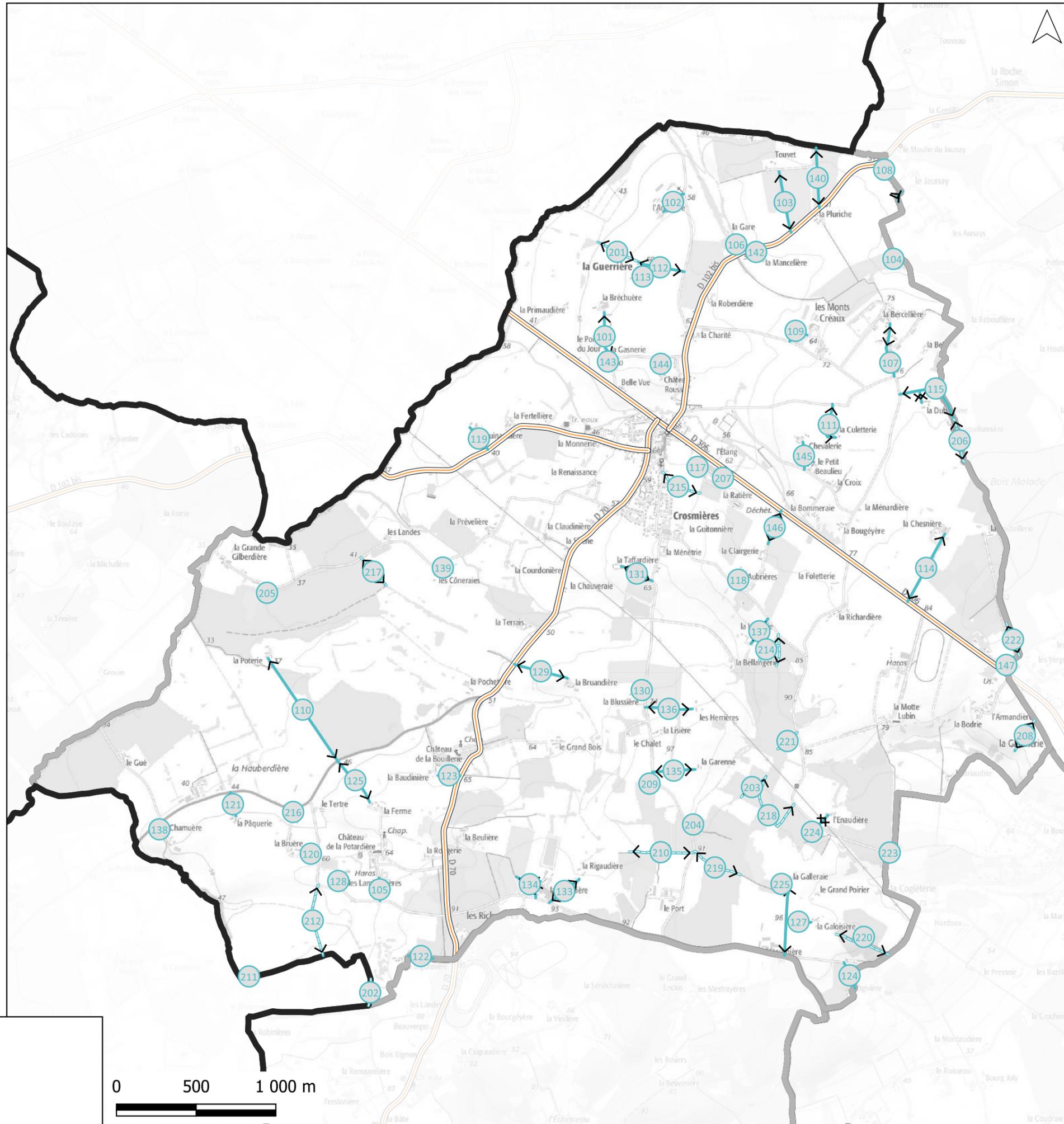
Commune de Crosmières

	Nombre de chemin(s)	Longueur totale* (en m)
Chemin rural revêtu	47	9 567
Chemin rural non revêtu	25	5 406
TOTAUX	72	14 973

* Valeurs arrondies



Classement des voies communales à caractère de chemin



- Légende :**
- Chemins ruraux :**
 - ↔ Chemin ruraux revêtus
 - Chemin ruraux non revêtus

Liste des chemins ruraux (revêtus ou non)

N° ordre	Appellation	Désignation	Revêtement	Longueur (en m)	N° ordre	Appellation	Désignation	Revêtement	Longueur (en m)
CR_101	Chemin de la Bréchuère	De la VC_017 (Route de Château-Rousset) au lieu-dit la Bréchuère.	Revêtu	300	CR_140	Chemin de l'Anglotière	De la RD102b à la limite avec Le Bailleul.	Revêtu	378
CR_102	Chemin de l'Angisière	De la VC_003 (Route du Bailleul) au lieu-dit l'Angisière.	Revêtu	172	CR_141	Chemin de la Morinière 2	Part du CR_134 (Chemin de la Morinière 1) au lieu-dit la Morinière.	Revêtu	62
CR_103	Chemin du Touvet	De la RD102b au lieu_dit le Touvet.	Revêtu	390	CR_142	Chemin de la Mancelière	De la RD102b au lieu-dit la Mancelière.	Revêtu	53
CR_104	Chemin de la Maissonnette de la Petite Bercellière	Du CR_103 (Chemin du Jaunay) au lieu-dit de la Maissonnette de la Petite Bercellière.	Revêtu	195	CR_143	Chemin de la Gasnerie	De la VC_017 (Route de Château-Rousset) au lieu-dit la Gasnerie.	Revêtu	48
CR_105	Chemin de la Potardièrre	De la VC_013 (Route du Tertre) au lieu-dit le Haras de la Potardièrre.	Revêtu	145	CR_144	Chemin de Château-Rousset	De la VC_017 (Route de Château-Rousset) au lieu-dit Château-Rousset.	Revêtu	84
CR_106	Chemin de la Gare	De la RD102b au lieu_dit la Gare.	Revêtu	123	CR_145	Chemin de la Chevallerie	De la VC_001 (Route de la Croix) au lieu-dit la Chevallerie.	Revêtu	174
CR_107	Chemin des Bercellières	De la VC_011 (Route de la Bercellière) au lieu-dit de la Petite Bercellière.	Revêtu	342	CR_146	Chemin de la Clairgerie	De la RD70 au lieu-dit la Clairgerie.	Revêtu	227
CR_108	Chemin du Jaunay	Part de la RD102b.	Revêtu	117	CR_147	Chemin de la Bertraie	Part de la route du Bois Malade (Villaines-sous-Malicorne).	Revêtu	65
CR_109	Chemin des Monts Créaux	De la VC_002 (Route des Monts Créaux) au lieu-dit Les Monts Créaux.	Revêtu	156	CR_201	Chemin de la Guerrière 1	Part du CR_112 (Chemin de la Guerrière 1 : partie revêtue).	Non revêtu	273
CR_110	Chemin de la Poterie	De la VC_005 (Route de Durtal) au lieu-dit la Poterie.	Revêtu	777	CR_202	Chemin de la Chauvelièrre	A la limite avec Durtal.	Non revêtu	170
CR_111	Chemin de la Culetterie	De la VC_009 (Route du Stade) au lieu-dit la Culetterie.	Revêtu	263	CR_203	Chemin du Petit Taillis	Part du CR_218 (Chemin des Chantonnes).	Non revêtu	189
CR_112	Chemin de la Guerrière 1	De la VC_003 (Route du Bailleul) au lieu-dit la Guerrière.	Revêtu	307	CR_204	Chemin du Brossai	Part de la VC_007 (Route du Port).	Non revêtu	115
CR_113	Chemin de la Guerrière 2	Part du CR_112 (Chemin de la Guerrière 1).	Revêtu	147	CR_205	Chemin de la Plouse	Part de la VC_008 (Route des Cosneraies).	Non revêtu	109
CR_114	Chemin de la Chesnière	De la RD306 au lieu-dit la Chesnière.	Revêtu	486	CR_206	Chemin de la Coquelonnière	Part du CR_115 (Chemin de la Coquelonnière : partie revêtue).	Non revêtu	283
CR_115	Chemin de la Coquelonnière	De la VC_011 (Route de la Bercellière) au lieu-dit la Coquelonnière.	Revêtu	461	CR_207	Chemin de la Ratière	De la RD306 à la VC_015 (Route de la Ratière).	Non revêtu	109
CR_116	Chemin de la Duboisière	Du CR_115 (Chemin de la Coquelonnière) au lieu-dit la Duboisière.	Revêtu	78	CR_208	Chemin de la Gaumerie	Part de la VC_018 (Chemin de la Gaumerie : partie revêtue).	Non revêtu	232
CR_117	Chemin de l'Arthénuère	De la VC_015 (Route de la Ratière) au lieu-dit l'Arthénuère.	Revêtu	48	CR_209	Chemin du Chalet	Part de la VC_007 (Route du Port).	Non revêtu	94
CR_118	Chemin des Aubrières	De la VC_014 (Route des Rosiers) au lieu-dit les Aubrières.	Revêtu	75	CR_210	Chemin du Port	Part de la VC_007 (Route du Port).	Non revêtu	416
CR_119	Chemin de la Guinaudièrre	De la RD102b au lieu-dit la Guinaudièrre.	Revêtu	180	CR_211	Chemin du Branzéau	A la limite avec Durtal.	Non revêtu	98
CR_120	Chemin de la Bruèrre	De la VC_013 (Route du Tertre) au lieu-dit la Bruèrre.	Revêtu	96	CR_212	Chemin des Aneries	De la VC_013 (Route du Tertre) à la limite avec Durtal.	Non revêtu	462
CR_121	Chemin de la Pâquerie	De la VC_005 (Route de Durtal) au lieu-dit la Pâquerie.	Revêtu	153	CR_213	Chemin de la Bellangerie 1	Part de la VC_014 (Route des Rosiers).	Non revêtu	201
CR_122	Chemin de la Bignonnière	De la RD70 au lieu-dit la Bignonnière.	Revêtu	157	CR_214	Chemin de la Bellangerie 2	Part de la CR_213 (Chemin de la Bellangerie 1).	Non revêtu	172
CR_123	Chemin de la Bodinièrre	De la RD70 au lieu-dit la Bodinièrre.	Revêtu	141	CR_215	Chemin du Petit Bois	Part de la RU_AG (Route des Vergers).	Non revêtu	291
CR_124	Chemin de la Haute Ogivièrre	De la VC_006 (Route de la Morinière) au lieu-dit la Haute Ogivièrre.	Revêtu	177	CR_216	Chemin du Chalet de la Bruèrre	Part de la VC_005 (Route de Durtal).	Non revêtu	57
CR_125	Chemin de la Ferme	De la VC_005 (Route de Durtal) au lieu-dit la Ferme.	Revêtu	333	CR_217	Chemin de la Garanne	Part de la VC_008 (Route des Cosneraies).	Non revêtu	237
CR_126	Chemin de la Galleraie	De la VC_006 (Route de la Morinière) au lieu-dit la Galleraie.	Revêtu	443	CR_218	Chemin des Chantonnes	Part de la VC_012 (Route des Richardières).	Non revêtu	533
CR_127	Chemin de la Galoisièrre	Du CR_126 (Chemin de Galleraie) au lieu-dit la Galoisièrre.	Revêtu	155	CR_219	Chemin de la Lande des Lisières	Part de la VC_007 (Route du Port).	Non revêtu	336
CR_128	Chemin des Lamberdières	De la VC_013 (Route du Tertre) au lieu-dit la Lamberdièrre.	Revêtu	91	CR_220	Chemin du Bois Branchu	Part de la VC_010 (Route de l'Ogivièrre).	Non revêtu	400
CR_129	Chemin de la Bruandièrre	De la RD70 au lieu-dit la Bruandièrre.	Revêtu	347	CR_221	Chemin des Bois	Part de la VC_012 (Route des Richardières).	Non revêtu	161
CR_130	Chemin de la Blussièrre	De la VC_007 (Route du Port) au lieu-dit la Blussièrre.	Revêtu	48	CR_222	Chemin de la Bouteillerie	Part de la route du Bois Malade (Voie sur Villaines-sous-Malicorne).	Non revêtu	220
CR_131	Chemin de la Taffardièrre	De la VC_007 (Route du Port) au lieu-dit la Taffardièrre.	Revêtu	215	CR_223	Chemin de l'Avenue	Part de la VC_012 (Route des Richardières).	Non revêtu	58
CR_132	Chemin de l'Enaudièrre	De la VC_012 (Route des Richardières) au lieu-dit l'Enaudièrre.	Revêtu	89	CR_224	Chemin des Bichetières	Part de la VC_012 (Route des Richardières).	Non revêtu	113
CR_133	Chemin de la Rigaudièrre	De la VC_006 (Route de la Morinière) au lieu-dit la Rigaudièrre.	Revêtu	240	CR_225	Chemin de la Galleraie	Part du CR_126 (Chemin de la Galleraie : partie revêtue).	Non revêtu	77
CR_134	Chemin de la Morinièrre 1	De la VC_006 (Route de la Morinière) au lieu-dit la Morinièrre.	Revêtu	194					
CR_135	Chemin de la Garenne	De la VC_007 (Route du Port) au lieu-dit la Garenne.	Revêtu	270					
CR_136	Chemin des Herrières	De la VC_007 (Route du Port) au lieu-dit les Herrières.	Revêtu	297					
CR_137	Chemin de la Lamerie	De la VC_014 (Route des Rosiers) au lieu-dit La Lamerie.	Revêtu	190					
CR_138	Chemin de la Chamuèrre	Part de la VC_005 (Route de Durtal) au lieu-dit la Chamuèrre.	Revêtu	66					
CR_139	Chemin des Cosneraies	De la VC_008 (Route des Cosneraies) au lieu-dit les Cosneraies.	Revêtu	12					



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20/01/2025

Référence
2025DEL03

Objet
Demande de subventions projet réseau chaleur

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part au vote
15	9	10

Date de la convocation
14/01/2025

Date d'affichage
14/01/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du MANS et publication du 30/01/2025

L'an 2025, le 20 Janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosmières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, HOUEMOND Lolita, LUDWIG Marie, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, RICOT Thierry

Excusée ayant donné procuration : Mme GAUTIER Laurence à M. BODIN Christophe

Excusés : Mmes : BLOT Catherine, PAPONNEAU Laure, MM : LARUE Olivier, SEMENSATIS Eric

Absent : M. GRUDE Pierre-Alexandre

Est nommé(e) secrétaire de séance : M. FORGEARD Cédric

Objet : Demande de subventions projet réseau chaleur

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local et/ou Fonds vert, pour l'année 2025, le projet Réseau chaleur est susceptible d'être éligible pour sa tranche 2 (isolation de l'école et de la mairie).

Vu la création d'un fonds territorial d'investissements durables, par le conseil départemental, afin de soutenir les communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

La commune peut prétendre à une enveloppe globale de subvention de 21 280 € avec un taux départemental maximal de 80%.

Cette aide financière pourrait accompagner le projet Réseau chaleur est susceptible d'être éligible pour sa tranche 2 (isolation de l'école et de la mairie).

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	46 575 €
DETR / DSIL / Fonds vert	57 395 €
Contrat régional	30 000 €
Conseil départemental	21 280 €
TOTAL	155 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'approuver le projet et d'autoriser le maire à déposer la demande au titre de la DETR et/ou DSIL et/ou Fonds vert, atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours, atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement et atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux. Il autorise également le maire à signer une convention et solliciter une

subvention du Département de la Sarthe au titre du fonds territorial d'investissements durables 2022/2025 pour un montant de 21 280 €. Il autorise aussi le maire à accomplir tous les actes utiles pour la mise en oeuvre de cette décision et de la demande au titre du contrat régional à hauteur de 30 000 €.

Pour copie conforme,
En mairie, le 30/01/2025
Le maire
Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance
M. FORGEARD Cédric